

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°37/2026

Objet : route de la Culaz

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise SARL RICK TP représentée par Madame Julie JOSEPH, 651 route d'Orly 73410 ENTRELACS pour des travaux de viabilisation de deux parcelles en réseaux AEP ; EP ; Télécom et EDF pour la route de la Culaz.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

A partir du 03/08/2026 et jusqu'au 24/08/2026, la circulation sur la route de la Culaz sera perturbée.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettre en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 24/07/2026

Le Maire,



Jean-François GIMBERT

